

Avec la Charte pour un ANC de qualité en Vendée, développez vos compétences et faites les connaître !

Quel est l'intérêt de la charte pour les professionnels ?

- être identifié comme un professionnel compétent : la liste des professionnels engagés dans la charte est diffusée en Mairie, aux SPANC et via internet,
- développer son niveau de performance à travers des réunions d'échanges entre professionnels,
- bénéficier d'outils de communication liés à la charte : autocollants pour véhicule, dépliant d'information, carnet d'entretien, stand ANC, ...



**La rencontre
départementale
ANC de Vendée**

**130 à 150
participants
chaque année !**



Quels sont les principaux critères pour s'engager dans la charte ?

- des compétences techniques : formation adaptée (2jours), avoir le DTU (août 2013) dans l'entreprise, avis favorables des SPANC sur les installations réalisées,
 - être assuré (RC et décennale) pour les travaux d'ANC,
 - être à jour de ses cotisations sociales et fiscales,
 - des engagements pratiques : respect des procédures administratives, délai pour prévenir le SPANC avant la fin des travaux, participation aux journées techniques, plan de récolement et notice d'entretien, aucun brûlage de déchets
- ...



COUPON RÉPONSE à renvoyer à la CAPEB ou CNATP par fax au 02.51.05.34.41 – par mail capeb@capeb-vendee.fr
Personnes en charge du dossier : Cécile HENRIAT et Patricia EPAUD - Tél : 02 51 62 38 74

Cachet de l'entreprise

Nom Prénom _____

Mail :

- Je souhaite être contacté pour avoir plus d'informations sur la charte
- Je souhaite recevoir le dossier d'engagement
- Je suis intéressé par la formation ANC